

<http://pierrealainmillet.fr/69-enfants-scolarises-a-Venissieux-sans-toit>



69 enfants scolarisés à Vénissieux sans toit

- Rencontres -



Date de mise en ligne : lundi 23 décembre 2024

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Depuis des semaines, Véronique Forestier, adjointe à l'éducation, nous alertait sur la multiplication des situations d'enfants sans logements dans nos écoles où des enseignants et des parents d'élèves organisent la solidarité avec des familles sans logement. C'est malheureusement une situation que nous connaissons depuis des années, et à chaque début d'hiver, le maire et son équipe, les services sociaux de la ville, multiplient les actions pour trouver des solutions, obtenir une mise à l'abri de l'état, des places d'hébergement complémentaires.

Cette année, tout s'est aggravé. On avait les années précédentes plusieurs situations, mais le collectif qui coordonne les écoles nous a transmis cette fois une liste de 69 enfants de 22 familles actuellement scolarisés à Vénissieux, des écoles au lycée, et qui sont sans logements!

C'est une situation générale dans la métropole, avec plus de 400 cas suivis, une situation qui s'aggrave, malgré [tous les efforts réalisés ces dernières années](#).

J'ai reçu pour le maire une délégation ce 18 décembre, à quelques jours des vacances, avec Saliha Prudhomme Latour, adjointe aux affaires sociales. Véronique Forestier qui est en contact quotidien avec le collectif était en réunion avec des parents d'élèves.

Nous avons fait le tour des situations très diverses. Des familles sont en fait depuis des années dans des squats, et notamment les familles syriennes pour lesquelles le maire avait interpellé la préfecture et la métropole ces dernières années. Quelques situations ont été régularisées en 2024 et ont trouvé des solutions de logement, mais la majorité reste dans des squats dont elles sont expulsées périodiquement. J'ai le souvenir d'un échange vif avec un préfet me répondant « nous ne logerons pas ces familles », sachant qu'elles n'étaient pas expulsables de France, puisque jusqu'alors, la France n'avait pas de relations diplomatiques avec la Syrie. On peut craindre que l'état décide désormais de pousser au retour, sans connaître les conditions réelles pour ces familles qui ont fui d'abord la guerre, et peuvent être inquiète de l'islamisme radical qui a pris le pouvoir.

Le maire est intervenu auprès de la préfète pour les cinq situations de familles avec des enfants de moins de un an, et j'ai transmis la situation d'une mère isolée avec un enfant de un an à la métropole. Mais il n'y a aucune mesure particulière de l'état, aucune ouverture de place, et même pas le « plan froid » qui était mis en place chaque année jusqu'en 2022. Pire, en l'absence de gouvernement, aucun ministre ne prendra de décision de financement de mesures d'urgence, et à Lyon, les services de la maison de la veille sociale font ce qu'ils peuvent au cas par cas.

Les familles vont passer les fêtes de fin d'année dans la précarité, certains à l'hôtel avec l'aide d'associations ou de collectivités, d'autres dans un squat, à Vénissieux ou à Lyon.

Nous sommes tous en colère, et on ne peut que constater les mensonges des gouvernants quand on se rappelle la déclaration de Macron en 2017 à propos des migrants : « La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus d'ici la fin de l'année avoir des femmes et des hommes dans les rues. Dans les bois ou perdus. C'est une question de dignité, c'est une question d'humanité et d'efficacité là aussi. »

Mais nous devons redire qu'on ne peut trouver de solutions locales dignes sans la mobilisation de l'état, comme le

confirme le drame de Caluire avec une victime dans l'incendie d'un squat.

La ville de Vénissieux qui a deux fois plus de places d'hébergement que la moyenne de la métropole, toutes occupées bien sûr, est prête à se mobiliser, mais il faut obtenir un engagement de l'état pour un accompagnement réel et qui assure la sécurité et la dignité de l'accueil de ces familles.

J'ai proposé aux collectifs d'organiser un déplacement collectif à la préfecture, la ville peut mettre un car à disposition pour le faciliter, le maire a demandé un rendez-vous à la préfète. La solidarité, c'est aussi et peut-être d'abord, la mobilisation pour défendre nos droits !